



Extrait du Registre
Des
Délibérations

L'an deux mille vingt

Le 17 Juin 2020 à 18 heures

Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Cubzac Les Ponts, à la Salle Municipale, à proximité de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 10 Juin 2020.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 33

NOMBRE DE VOTANTS : 35

Objet : Taux TEOM

Présents : 33

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BLANC Jean Franck (Teuillac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine, ISIDORE Jean Marc (Bourg), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLLIVET Célia (Peujard), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MABILLE Christian (Peujard), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts) TARIS Roger (Tauriac), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Présents sans droit de vote : 1

Alain DUMAS Président en exercice de la Communauté de Communes.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

Olivier FAMEL (Saint André de Cubzac) pouvoir à Michael FUSEAU, POUCHARD Éric (LANSAC) pouvoir à Jean Franck BLANC,



Absents : 2

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), GAILLARD Michel (Prignac et Marcamps),

Secrétaire de séance : Sandrine HERNANDEZ

Vu les statuts de GRAND CUBZAGUAIS Communauté de Communes relatifs à ses compétences en matière de collecte et de traitements des déchets ménagers,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 02 août 2005 enregistrée en Sous-préfecture de Blaye le 04 août 2005, et publiée le 04 août 2005, par laquelle il a été décidé de demander le bénéfice du régime dérogatoire prévu à l'article 109 de la loi de finances initiale pour 2002 codifié à l'article 1609 nonies A Ter du Code Général des Impôts, afin de percevoir le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en lieu et place du SMICVAL à compter du 01 janvier 2006,

Vu la délibération du Conseil Syndical du SMICVAL en date du 22 juin 2005 enregistrée en Sous-préfecture de Libourne, le 29 juin 2005,

Vu la délibération du Conseil Syndical du SMICVAL en date du 11 octobre 2006 enregistrée en Sous-préfecture de Libourne, le 17 octobre 2006,

Vu la délibération du SMICVAL relative à la détermination du produit 2020 appelé auprès des collectivités adhérentes et déterminant un produit attendu pour le Cubzaguais de 4 082 740€ qui se décompose de la manière suivante :

Pour la commune de la zone 3 Bourg centre : 132 771€

Pour la commune de la zone 6 Saint André de Cubzac : 1 371 715€

Pour les 15 autres communes de la zone 9 (Bourg, Cubzac Les Ponts, Gauriaguet, Lansac, Mombrier, Peujard, Prignac et Marcamps, Pugnac, Saint Gervais, Saint Laurent d'Arce, Saint Trojan, Tauriac, Teuillac, Val de Virvée et Virsac) 2 578 254€
Sur avis de la Commission n°4 : « Pôle Pilotage financier, grands projets, communication, ressources Humaines et Services Techniques » et du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide voter les taux de TEOM 2020 préconisé par le SMICVAL de la manière suivante :

Zones	Bases	Taux	Produits 2020
Zone 3	1 152 530€	11.52%	132 771€

N°2020-56

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301223-20200618-202056-DE



Zone 6	12 654 196€	10.84%	1 371 715€
Zone 9	14 315 679€	18.01%	2 578 254€
			4 082 740€

Pour rappel :

Zones	Bases	Taux	Produits 2019
Zone 3	1 135 223€	11.62%	131 913€
Zone 6	11 637 739€	11.09%	1 290 626€
Zone 9	13 792 366€	17.85%	2 461 938€
			3 884 477€

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac

Le 18 Juin 2020

Le Président,

A.DUMAS



Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le



ID : 033-243301223-20200618-202056-DE